



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 juin 2022**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°2-22**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

**Etait absent :** M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation du SPIC parkings**

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu sa délibération n°2a du 4 juillet 2017 décidant la création d'un SPIC chargé de la gestion du stationnement dans les parkings couverts de la commune et de l'exploitation d'une aire de service pour camping-cars,
- Considérant que le service public géré en autonomie dispose d'un organe de direction composé d'un Conseil d'Exploitation et d'un Directeur,
- Vu sa délibération n° 1-54 du 11 juin 2022 désignant des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation du SPIC parkings,

- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3<sup>ème</sup> adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint ; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé ; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,
- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de reconsidérer la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation du SPIC parkings

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1- Abroge** la délibération n° 1-54 du 11 juin 2022 désignant des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation du SPIC parkings.

**2- Désigne** les membres du Conseil d'Exploitation administrant, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, du SPIC parkings comme suit:

- 5 membres du conseil municipal :

- Monsieur Michel BOUYOU
- Monsieur Fabrice MARTHON
- Monsieur Jérémy NOVAIS
- Monsieur Gérard FAUGERES
- Madame Micheline GENEIX

-1 représentant d'une association active dans le domaine de la sécurité routière : la Prévention Routière

-1 représentant d'une association de consommateurs : UFC Que Choisir

**3- Il est précisé que** le Conseil d'Exploitation élit son Président en son sein.

**4- Il est précisé que** le Directeur de la régie est nommé par le Maire.

**5-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le secrétaire de Séance

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

19-22 - 25062022

Publié le :